



ARRÊTÉ

Arrêté ASM/GB/AG/2024/ 284

ODP Hélène GRASSO

Fête de la Musique 2024

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le code de la voirie routière et notamment l'article L 113-2

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

VU l'arrêté municipal n°125 en date du 09/07/2020, portant délégation de signature à Monsieur Patrice REIGNAULT,

CONSIDERANT la demande de Madame Hélène GRASSO, d'occuper le domaine public pour un stand de restauration, dans le cadre de la Fête de la Musique, le 21 juin 2024,

ARRÊTONS :

Article 1 : Hélène GRASSO, sise 214 rue Paul Gauguin 60100 Creil, siret n°352 810 279 00054 est autorisée à occuper le domaine public communal avec son stand de restauration, lors de la Fête de la Musique.

Article 2 : La présente autorisation est accordée gracieusement à titre précaire et révocable, le vendredi 21 juin 2024 de 16h30 à 23h30, Parc du Château Royal, face à l'Orangerie, et ne peut être cédée de quelque manière que ce soit.

Article 3 : Hélène GRASSO veillera à rendre le domaine public en parfait état de propreté après son passage. En cas de détérioration et de dégradation ou de salissures constatées, la ville fera précéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs de Madame GRASSO.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier 14 Rue Lemercier - 80000 Amiens, ou par l'application informatique télé recours citoyen accessible via le site www.telerecours.fr

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée au Poste de Police Municipale, au Centre de Secours Principal de Senlis, à la Brigade de gendarmerie de Senlis, et affichée aux lieux et places habituels

Fait à Senlis, le 17 MAI 2024

Le Maire
Pour le Maire
Et par délégation



Patrice REIGNAULT
8^{ème} Adjoint au Maire
délégué aux Commerces et Animations
(marchés forains et fête foraine)

Publié sur le site internet de la collectivité le: 17 MAI 2024